

- Je m'étonne qu'il soit adressé au maire en septembre 2010 un courrier lui demandant son avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.  
Certes cela doit faire partie de la procédure habituelle, mais alors pourquoi, si dans quelques temps cette exploitation doit cesser, risquer de mettre en danger la faune, la flore et la santé de l'HOMME ?  
A « poids économique », j'opposerai « poids sociétal » des conséquences d'exploitation, entendu par là les conséquences financières pour la société, peut-être à long terme, mais incontournables : santé de l'HOMME, destruction d'un espace naturel.
- Il est question d'une réserve de fuel : je souhaiterais qu'à ce propos soit vérifié que la provenance d'odeur de fuel qui a envahi le village par 3 fois en 2011 (la dernière fois il y a environ 1 mois) n'est pas la conséquence de ce stockage.

En conclusion, je déplore que l'on puisse envisager l'extension de cette plate-forme déjà à l'origine de gros désagréments qui à plus ou moins long terme sera à l'origine de graves conséquences sur l'environnement et sur l'HOMME.

Il faut aussi tenir compte de la perte de valeur de propriété que subissent les propriétaires des parcelles de bois qui jouxte la station.

Je déplore qu'il ne soit question dans ce dossier et les études qui ont été réalisées par les instances officielles que du risque incendie et que toutes les précautions recommandées ne tournent autour de ce risque.

Enfin je n'oublie pas que la Société TERRALYS fut l'objet d'une mise en demeure de la part de m. le Préfet du Pas-de-Calais en date du 2 juillet 2010 pour respect des articles 2.9, 2.11, 4.2 de l'arrêté ministériel du 7 janvier 2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumise à déclaration sous la rubrique 2 170.

NOTA : lors de la consultation du dossier concernant l'enquête publique relative à l'épandage du compost issu de cette station, j'ai pu voir qu'étaient exclues de l'autorisation d'épandage les terres maraichères et fruitières pour éviter le risque de contamination directe. Or pour la 2<sup>ème</sup> fois fut organisées en début d'automne 2011 une distribution gratuite de compost à l'intention des habitants qui utilisent ce compost dans leur jardin potager « ??? ».

Je termine là mes remarques ce 24 janvier 2012 à 16 h 20.

**-5- Mme Vasseur Annie - 11 rue de l'Eglise à Coulomby**

Outre le désagrément et le repoussoir provoqués par ces odeurs il convient d'ajouter que le risque infectieux et cancérigène ne peut être écarté en raison de la durabilité vers l'avenir des installations de la concentration environnante du compostage à prévoir vers ce lieu et de la valeur de l'excès de risque individuel (ERT) très proche de la moyenne acceptable. Je demande aux autorités responsables d'interdire l'extension de la plate-forme de compostage et de mettre un terme aux mauvaises odeurs afin de retrouver l'air pur dans ma parcelle de bois située à Alquines, les Bullescamps, Bois de la Forte Taille.

**-6- M. Vasseur Gilles - 11 rue de l'Eglise à Coulomby.**

Ci-dessous, la lettre des riverains en date du 25 juin 2008

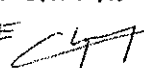
et la pétition (janvier 2012) comportant 250 signatures des habitants opposés pour cause d'infection durable et d'atteinte à la salubrité des lieux proches est déposé ce jour à M.

Jean-Marc Chambelland commissaire enquêteur afin d'être annexées au dossier d'enquête publique déposé à la Mairie d'Escoeuilles.

Je suis exploitant agricole à Bullescamps, Les Patys et je constate régulièrement des odeurs nauséabondes.

Ex: Mr Gilles VASSEUR  
11, rue de l'Eglise  
COULOMBY 62380

Coulomby : le 25 juin 2008

Remis le 24/1/12  
par M. Gilles Vasseur  
Le CE 

A Monsieur le Maire à Escoeuilles

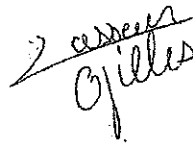
Depuis un certain temps, une odeur très nauséabonde, assimilable à celle de décomposition de cadavres de bêtes, envahit le plateau de Bullescamps (partie sur Alquines et partie sur Coulomby).

Cela provient du lieudit « la coupe » à Escoeuilles, suite au stockage de déchets végétaux broyés.

Je me fais le porte parole de certains habitants pour manifester leur désagrément de supporter des émanations aussi écoeurantes. A cet effet, je me permets de vous demander de me faire connaître l'adresse du siège social de l'entreprise chargée du broyage et du stockage ainsi que le contenu de l'enquête publique visant les nuisances et précautions d'hygiène assignées à l'entreprise, pour l'exercice de son activité.

Je vous en remercie, avec mes salutations.

P.S. Copies de cette correspondance sont également adressées, pour information, à MMrs les maires de Alquines et Coulomby.



Transmis le 24/01/12  
par M. et Mme Gilles Vasseur  
Gilles Vasseur  
Gille

# NON AUX MAUVAISES ODEURS STOP A L'EXTENSION

Après avoir pris connaissance de la demande d'exploitation et d'agrandissement de la plate-forme de compostage située à Escoeuilles, lieu dit « la coupe » nous sommes étonnés de constater que l'enquête publique n'englobe pas les communes d'Alquines et de Coulomby - pourtant plus exposées - car leurs habitations, sur le plateau de Bullescamps, situé à moins de 1 km du lieu de compostage, dans le sillage des vents dominants du sud ouest, sont les premières à être incommodées par les odeurs écoeurantes, comparables à celles d'animaux, en voie de putréfaction.

La plate forme est limitrophe avec l'ensemble des parcelles forestières. Les émanations pestilentielles qui s'échappent des tas de compost sont transportées à travers le rideau de forêt, vers la plaine toute proche et les habitations voisines. Les occupants doivent respirer une odeur insupportable, alors qu'ils ont choisi de résider sur un plateau élevé, réputé pour son grand air.

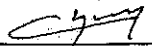
Au départ, le projet mentionnait le stockage de végétaux. Les émanations malsaines et infectes, déjà signalées le 25 juin 2008 aux services de mairie des communes concernées, empoisonnent la vie des résidents et dénotent, en raison des odeurs cadavériques qu'il s'y dégage, l'adjonction progressive des restes animaux au compost végétal.

Ce dérapage est d'autant plus suspect, qu'une nouvelle demande, actuellement en cours d'enquête, prévoit une extension en capacité de la plate forme de compostage, avec introduction, entre autres, de déchets animaux qui légaliserait en fait, une dérive déjà employée à l'insu des seules pratiques végétales autorisées

Au nom des habitants d'Alquines, Fromental, Coulomby, Harlettes, Bullescamps, et de la salubrité publique, les signataires soussignés demandent instamment aux autorités d'Escoeuilles, auteurs de ce projet, de réfléchir sur les conséquences à long terme qui, non seulement empoisonnent principalement les habitants des communes voisines, mais sera aussi porteur, (en raison des puanteurs) d'une dépréciation collective et permanente, de la valeur vénale du patrimoine immobilier des habitants de la zone concernée. Il est à craindre que l'acceptation légalisée des déchets animaux draine, vers ce lieu, une recrudescence de ces traitements qui seraient refusés en d'autres lieux.

Le 16 Janvier 2012 SIGNATURES

*(Handwritten signatures and names)*  
Rohroury  
de l'union  
Cardier JP  
Gilles Vasseur  
Mairie de Coulomby  
Narbonne  
France

Pétition de 250 signatures remise le 24/01/12  
par m. Gilles Vasseur et Madame 



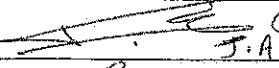
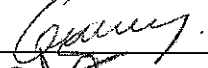

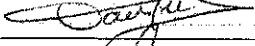
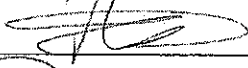
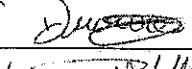

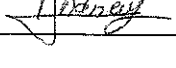
**NON AUX MAUVAISES ODEURS**  
**NON A L'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE**

**PETITION**

Janvier 2012

Les usagers exploitants et les habitants du plateau de Bullescamps, Fromentel, Coulomby, Alquines et Haut-Loquin, très concernés par rapport à l'orientation des vents dominants, ne peuvent plus supporter les odeurs pestilentielles qui ne respectent pas la qualité de vie des riverains et de la santé publique. Ces émanations assimilables à celles de décomposition de cadavres d'animaux proviennent de l'entreprise de broyage de "végétaux" Ferti Opale installée sur le territoire d'Escoeuilles au lieu dit "la coupe".

Ils demandent aux autorités responsables de refuser l'extension de la plate forme de compostage et de mettre un terme aux mauvaises odeurs

Nom et Prénom	Commune + Hameau	Signature
GALLET-Erloic	Coulomby Bullescamps	
Gallet Anniek	Les Bullescamps Coulomby	M <sup>me</sup> Gallet
Gallet J.-C.	Coulomby Les Bullescamps	
Gallet Olivier Olivier	Les Bullescamps Coulomby	M <sup>me</sup> Gallet
Pouchel Jean Marc	32 Rue du Royaume Harlettes	M <sup>me</sup> Pouchel J.M.
ANDRIEU Jérôme	19 Rue de la Rose	 J.A.
Duroy Stéphane	19 route Nationale 42 Harlettes	
Nangle Christophe	25 Rue du Carquet Harlettes	
Dausques Olivier	2 rue de la rose Coulomby	
Andrieu Hélène	19 rue de la rose	
LE ROCCO-HEUTER <small>Selphou</small>	19 RUE Nationale 42 HARLETTES 62500 COULOMBY	
POURCHEL Christiane	Rue du Royaume Coulomby	
Andrieu Laëtitia	25, Rue du Carquet Coulomby	

L'ensemble des pages de la pétition est joint en photocopie en annexe.

Cette pétition comporte 21 pages :

Coulomby : 54 signatures	Alquines : 142	Escoeuilles : 4
Quesques : 3	Biernes : 13	Bergues : 1
Oye Plage : 2	Petite Synthe : 3	Dunkerque : 3
Zuydcoote : 2	Ste Marie Cappel : 2	Gd Fort Philippe : 3
Loon Plage : 1	Brouckerque : 3	Cappel : 1
Lumbres : 6	Licques : 1	Rinxent : 2
Haut-Loquin : 2	Ourton : 1	Delettes : 1

Appartenant aux communes limitrophes à la plate-forme : 205 signatures sur 250.

**-7-** M. Jean Déclemy Lambert – 399 rue du Château de Colvede – 62610 Redelinghem  
Propriétaire du groupement forestier du Bois du Haut Loquin, je m'oppose à l'extension de la plate-forme pour les raisons suivantes :

- Nuisances olfactives conséquentes (odeurs pestilentielles sous les vents dominants). Le bûcheron que j'emploie est souvent incommodé certain jour par des migraines il est obligé de quitter son travail, en rentrant chez lui, son épouse l'oblige à se dévêtir dehors (il a l'odeur sur lui).
- Nuisances sonores dues aux engins de manutention et de broyage, augmentation du trafic routier.
- Préservation de la flore et de la faune suite aux infiltrations de jus dans la nappe phréatique, l'éloignement du gibier dû à l'exploitation du site.
- Broyage des palettes industrielles (provenance et usage, produits chimiques ...) ?
- Dépôts sauvages d'encombrants ménagers le long du chemin mitoyen communal d'Escoeuilles et de notre propriété.
- Préservation de la santé publique et la qualité de vie des riverains et la nôtre.
- Respect des distances du voisinage sachant que notre maison forestière paye une taxe d'habitation celle-ci se trouve à 420 m du site, cette habitation nous sert à titre privé et journallement au bucheron. Qu'advient-il si le site travaille 7 jours sur 7 ?

**-8-** M. Vasseur Claude - 47 rue de la Pyramide à Bullescamps – commune d'Alquines  
Tél 03 21 39 67 95

Est venu prendre connaissance du dossier accompagnant M. Christian Tassart d'Alquines et se prononcera ultérieurement.

**-9-** M. Christian Tassart – 13 rue de la Pyramide – Le Fromentel – Alquines  
Est venu déposer ses observations par courrier :

Tassart Christian 13 rue de la Pyramide  
Le Fromental Alquines

**Je m'oppose fermement à l'agrandissement de la plate  
forme de transformation des déchets**

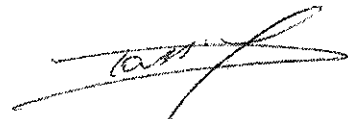
J'habite à Fromental hameau de Alquines, situé dans le couloir des vents dominants et je suis exposé ,depuis plusieurs années déjà ,aux désagréments olfactifs déjà signalés (en 2008 pour la première fois) et dont aucune réclamation n'a inversée la tendance .

De plus ,à l'étude du dossier, je me suis aperçu que les risques sur la santé étaient réels ( voir la page 244- je cite <<l'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme acceptable en terme d'effets cancérigènes >>.Le terme acceptable , pour moi, ne l'est pas .Sachant qu'en terme d'enquête les chiffres présentés par le demandeur sont pris dans la fourchette la plus basse ( ce qui se comprend quand on veut faire accepter son projet) il existe donc un risque très important sur les populations environnantes.

L'étude fait aussi apparaitre qu'il est envisagé d'incorporer des déchets d'autres natures que les déchets verts ce qui ouvrirait la porte pour tout et n'importe quoi .

Mon attention est aussi attirée par le fait que la zone pourrait servir de dépôt temporaire à d'autres déchets en transit vers d'autres sites de retraitement sans savoir de quoi il s'agit ni du temps <<d'attente>>.On peut imaginer (certains vont me traiter d'alarmiste mais on ne peut quand même pas l'ignorer ) voir un dépôt de déchets + ou - radioactifs ,en attente prolongée ,à quelques centaines de mètres des premières habitations .

Le manque de sérieux du fonctionnement de l'installation actuelle (ajout de matières qui font fortement penser à de la décomposition animale) me laisse penser que l'agrément qui pourrait être accordé, serait la porte ouverte à tous les excès .



*- Hors permanence - Lundi 30 janvier 2012 :*

**-10-** M. Thierry Macquet – 43 rue de l’Eglise 62850 Escoeuilles

Je souhaite faire part des odeurs nauséabondes régulières depuis l’exploitation de la plate-forme TERRALYS et voudrais être informé de leur impact sur la population Escoeuilloise dont je fais partie.

**-11-** M. Sébastien Dujardin –

Vous prévoyez de stocker du bois sec sur votre site à proximité de la forêt, c’est inconscient. Les risques d’incendie sont importants. Vous n’avez que des moyens non adaptés pour ce risque. Vous n’avez aucun respect du milieu environnant. Les pompiers sont loin du site, ils ne pourront pas intervenir rapidement. Le feu a vraiment le temps de se propager et quand ça arrivera on dira qu’on ne savait pas, c’est un scandale.

**-12-** M. et Mme Lespagnol – 32 Chemin de Montreuil – Alquines – Bullescamps

A déposé un courrier rédigé à Bierne le 24/01/2012 :

En tant que propriétaire d’immeubles sur la commune d’Alquines (Bullescamps), je tiens à vous informer, vous et les responsables décideurs du projet d’extension de la plate-forme de compostage à Escoeuilles que, la valeur immobilière risque de se dévaluer fortement à cause des odeurs nauséabondes.

Je demande l’interdiction de l’extension de cette plate-forme et de mettre un terme aux mauvaises odeurs.

*- Hors permanence – Mardi 31 janvier 2012 :*

**-13-** M. Alain Duquenoy –

Les déchets que vous allez traiter sur votre site vont-ils avoir une incidence sur la santé de nos enfants ?

Comment allez-vous gérer les particules contenant des métaux lourds, des hydrocarbures ou des résidus de médicaments dans vos produits ?

On va trouver tout cela dans la terre, dans l’air. Le gibier présent dans les bois voisins vont manger les végétaux contaminés et on va les retrouver, ces produits polluants, dans nos assiettes. J’ai vu à la télé sur France 2 une émission montrant les risques sanitaires de ces boues. Donc pourquoi cachez-vous ce problème à la population ?

**-14-** M. Claude Langlois - Retraité

M. le commissaire enquêteur, je suis très inquiet sur le tonnage que le site va recevoir et qui va faire 10 x le tonnage d’aujourd’hui !!! Le chemin, les routes vont subir des dégradations plus importantes et qui auront des conséquences, et bien sûr toujours nous les contribuables qui paieront. Ce site nous apportera donc des problèmes : financiers, sur la santé,... les poussières, les odeurs sont déjà peu supportables, alors avec l’augmentation de la capacité du site, nous allons être tout le temps embêtés par des nuages de poussière et des odeurs très nauséabondes. Je me promène souvent avec ma fille et mon chien dans le secteur et ça sent mauvais et des voisins m’ont dit la même chose la semaine passée. J’espère vraiment, M. le commissaire que mon avis servira à quelque chose.

- Permanence du vendredi 3 février 2012 :

-15- M. Claude Vasseur – 47 rue de la Pyramide – Alquines – 62850  
Remis ce jour courrier à M. Chambelland concernant la compostière à Escoeuilles

I

*Claude VASSEUR  
Rue de la pyramide  
Alquines-Bullescamps*

Remis le 3/2/12

à Monsieur Jean Marc CHAMBELLAND, commissaire enquêteur

*J'habite, avec ma famille et mes enfants, le plateau de Bullescamps, depuis 1978. Je tiens à confirmer, que depuis l'année 2008, nous recevons des odeurs absolument écoeurantes, notamment par dominance des vents d'ouest, et qui proviennent de la plate-forme de compostage, au lieu dit « la coupe » situé à 1 km de mon habitation à ESCOEUILLES.*

*À plusieurs reprises, mon épouse, qui fait sécher son linge à l'extérieur, a dû procéder à un nouveau lavage, pour tenter d'atténuer les effets pénétrants des puanteurs cadavériques dans le linge.*

*J'ai prévenu M. le maire d'Escoeuilles de la véracité de ces constatations et de l'existence de ces odeurs insupportables.*

*Aujourd'hui, je me rends compte que la respiration de ces odeurs provoque aussi, une âpreté et un raclage de gorge qui proviennent, sans doute, du rajout d'un produit chimique dans le broyage des cadavres d'animaux. Ce traitement anti-odeurs risque, très probablement, d'intensifier, pour ma famille et leurs enfants et celles de la population environnante le risque sanitaire global acceptable dans le domaine de l'air et des odeurs.*

*En conséquence, au nom d'une salubrité acceptable pour chacun, je demande instamment (comme la plupart des habitants du plateau) aux autorités compétentes, de mettre un terme définitif à la putréfaction des viandes animales en ce lieu, et d'interdire l'usage de produits chimiques, afin que l'environnement retrouve les atouts bénéfiques de son altitude, de son extension géographique.*



-16- M. Dussosoy Thierry – 2 bis Hout Gracht Straete – 59284 Pitgam  
associé à Philippe Dussosoy est venu constater que leur courrier recommandé avec AR du 24 janvier 2012 a bien été intégré au registre de l'enquête publique.



Monsieur CHAMBELLAND commissaire enquêteur  
Mairie d'Escoeuilles  
13 rue Place  
62850 ESCOEUILLES

**Objet : Enquête publique - station de compostage - Commune d'ESCOEUILLES (62)  
Impact sur les bois d'Escoeuilles et du Court Haut**

Date : 24 janvier 2012

*Courrier recommandé avec AR*

Monsieur

Nous avons pris connaissance le jeudi 19 janvier 2012, du projet d'extension de la station de compostage Fertiopale et avons échangé avec Mr Jean.Marc Chambelland sur les points suivants :

- \* Les divers aspects du site Fertiopale actuel et son implantation
- \* La biodiversité de l'espace forestier mitoyen, sa richesse, sa fragilité et les activités liées à sa préservation
- \* Les questions posées par une extension

**Implantation en 2006 et cohabitation actuelle**

L'implantation du site Fertiopale a été faite sans concertation avec les riverains

Nous avons obtenu une réunion en 2009, suite à notre courrier du 14/11/2008

Des problèmes de nuisances anormales ont été évoqués dans un courrier du 15/12/2009

Aujourd'hui le site en fonctionnement provoque suivant la direction des vents des odeurs fortes et désagréables en sous bois jusqu'à l'habitation située à environ 600 mètres. Cela devient dissuasif pour toutes activités forestières

La promesse de plantations de la butte côté Sud n'a pas été tenue

On ne s'habitue pas aux bruits des klaxons et des engins, seuls les horaires 8h00-18h00 préservent l'aurore et l'aube, ainsi que les week-end

Les bungalows blancs et les montagnes de déchets divers, palettes de 5 à 6 mètres de haut ne s'intègrent pas dans le site

**Extension projetée - Remarques sur le projet et son cahier des charges**

1 / Le site est situé au cœur de la ZNIEFF type I n 033.11 à proximité d'un site Natura et fait partie du parc naturel régional des caps et marais d'opale

L'intégration et la préservation du milieu naturel dans un tel site doivent être une priorité absolue, amenant une réflexion et des investissements adaptés

---

Philippe DUSSOSSOY  
Contact : [philippe.dussoy@wanadoo.fr](mailto:philippe.dussoy@wanadoo.fr)

2 / La butte doit être périphérique sur 3 côtés au moins : Sud ; Nord ; Est, les terres de terrassement doivent suffire

Le parc naturel propose une haie paysagère côté Ouest. C'est Insuffisant

Un projet de plantations de la butte doit être intégré au projet de base afin de fermer par un écran végétalisé dense sur la butte afin d'atténuer le bruit, les odeurs, la vue et le dégagement des poussières et particules dangereuses

3 / La hauteur maximum annoncée de 3 mètres des andains et divers stockages de palettes ne doit pas être dépassée  
les 5 à 6 mètres et plus sont constamment observés

4 / la liste des produits traités dans le centre est consternante et inquiétante, les déchets verts sont mis en avant mais les produits ajoutés autorisés tels :

- \* déchets ordures ménagères
- \* déchets produits alimentaires invendus
- \* déchets animaux de l'industrie agro alimentaire
- \* boues issues des stations d'épuration urbaines et industrielles
- \* etc.....

sont mélangés, dilués, lessivés et reconditionnés pour être dispersés à nouveau par la suite dans la nature

Nous refusons une telle concentration de produits toxiques, les poussières cancérigènes annoncées ne s'arrêteront pas à la clôture et la faune sera altérée à terme

5 / Actuellement, les eaux de pluie polluées sont stockées dans un bassin étanche dont la bâche a déjà été percée en démarrage d'activité : une bâche reste fragile dans le temps

Un deuxième bassin est projeté constituant 6100 m<sup>3</sup> de stockage pour 19620 m<sup>2</sup> de surface imperméable, compte tenu de la pluviométrie de la zone et de 2 vidanges annuelles, il y a un risque de débordement pouvant provoquer 2 problèmes :

- \* La vallée du bois d'Escoeuilles située au Sud et en contre bas avec ses limons humides du fond de vallon sera polluée, l'infiltration dans la nappe est possible, les silex et les couches de craie sont très proches
- \* Les eaux souillées se concentrent par effet d'évaporation, l'épandage prévu va polluer les terres agricoles et à terme la rivière « hem » située en aval

6 / Il est prévu 100 Tonnes/Jour de déchets entrants, actuellement la cadence est de 10 Tonnes/Jour

Cela va créer 18000 Tonnes/an de composte « Normalisé »

Ces volumes sont disproportionnés avec le site et les accès, les odeurs seront démultipliées

---

Philippe DUSSOSSOY  
Contact : philippe.dussossoy@wanadoo.fr

7 / les horaires annoncés de l'activité en périodes chargées sont de 7h00 à 20h00 en semaine et 8h00 à 13h00 les dimanches, compte tenu des volumes annoncés, nous avons l'impression que cette cadence va devenir permanente

Ceci est inacceptable et à l'encontre du rythme de vie de la faune locale, des activités et des loisirs forestiers

8 / Il est prévu page 104 le rachat de la parcelle située à l'Ouest du site actuel alors que l'extension est située à l'Est - Est-ce une erreur ??

Ceci laisse à penser que l'extension ira à terme jusqu'au village d'Escoeuilles

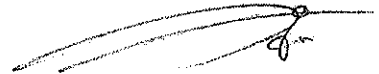
9 / La chasse et la cueillette devront être supprimées dans un rayon de prévention sanitaire qui dépassera à terme le village d'Escoeuilles

**En conclusion** le cahier des charges du projet d'extension Fertiopale condamne définitivement les propriétés forestières mitoyennes à subir tous les jours des nuisances incompatibles avec un espace forestier naturel

Le site actuel est déjà un problème, l'extension, compte tenu des volumes, des produits toxiques importés de nombreuses régions et peut être de l'étranger, détruira à terme le ZNIEFF type I n 033.11, **250 hectares de bois dévalorisés et sacrifiés**

Ce projet d'extension est une provocation de la société parisienne Terralys qui semble ignorer l'ampleur de l'impact pollueur sur les générations à venir d'Escoeuilles et du pays de Licques

Messieurs Philippe et Thierry DUSSOSSOY

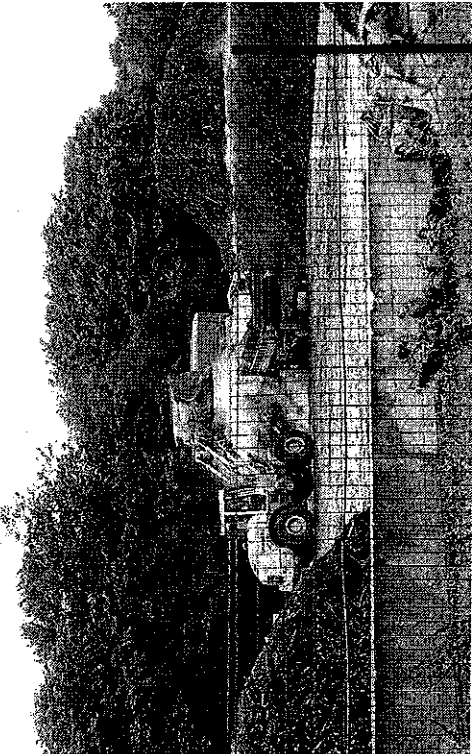


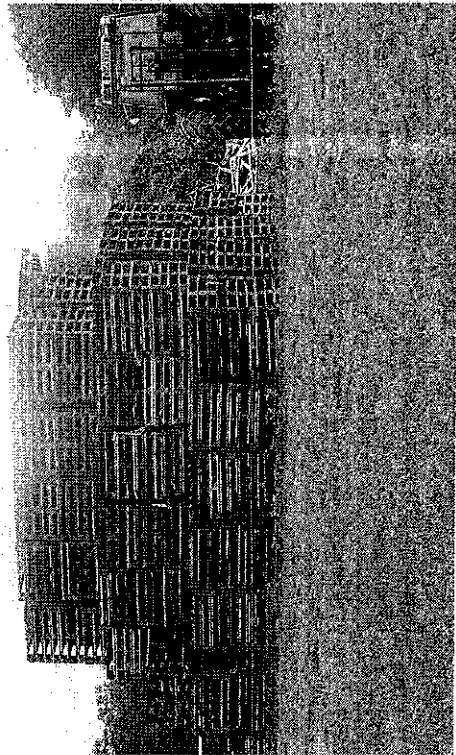
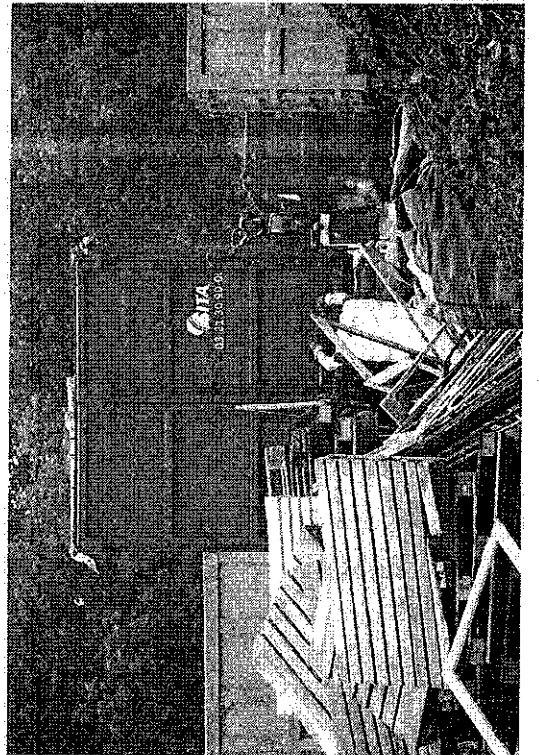
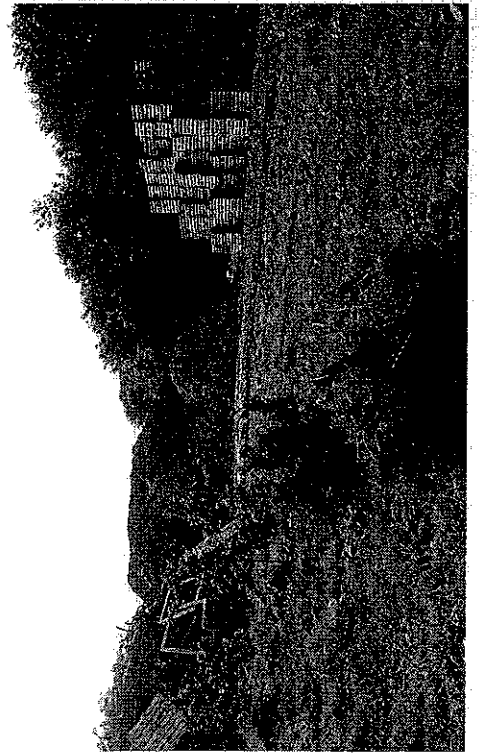
Copie à / Mr et Mme Jacques DUSSOSSOY MUCHERY - Usufruitiers - DESVRES 62240  
Syndicat des forestiers privés du Pas de Calais - ERIN 62234  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale - Le WAST - 62142  
C.R.P.F - AMIENS 80000

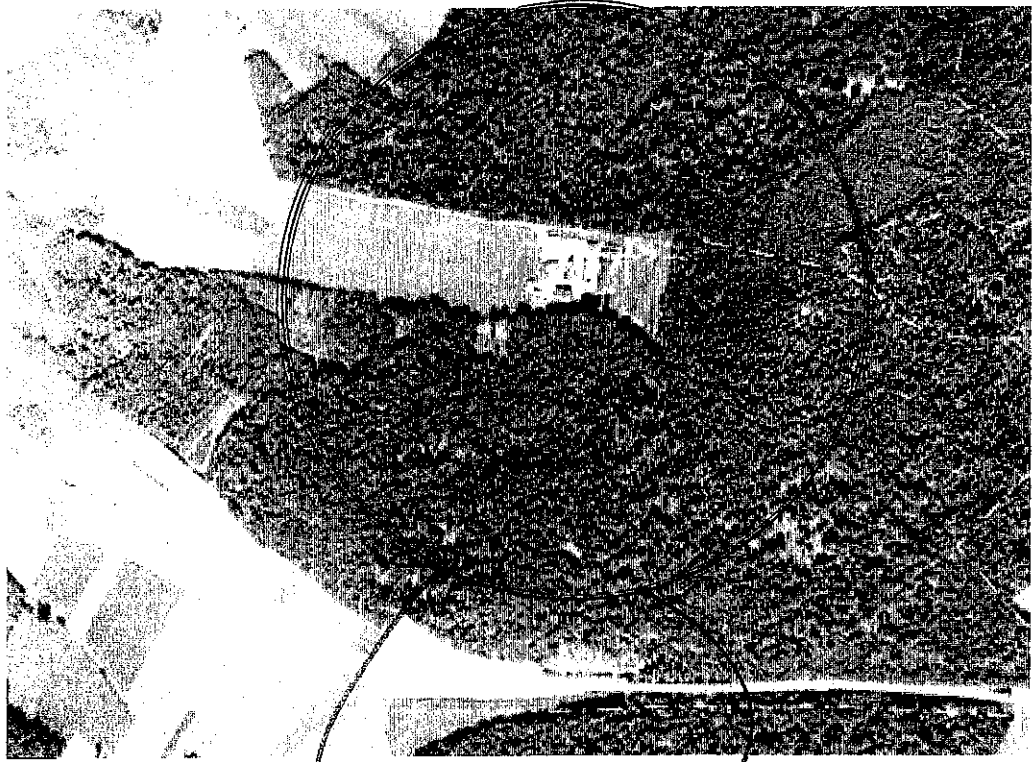
---

Philippe DUSSOSSOY  
Contact : [philippe.dussossoy@wanadoo.fr](mailto:philippe.dussossoy@wanadoo.fr)

de quoi parle t'on !!



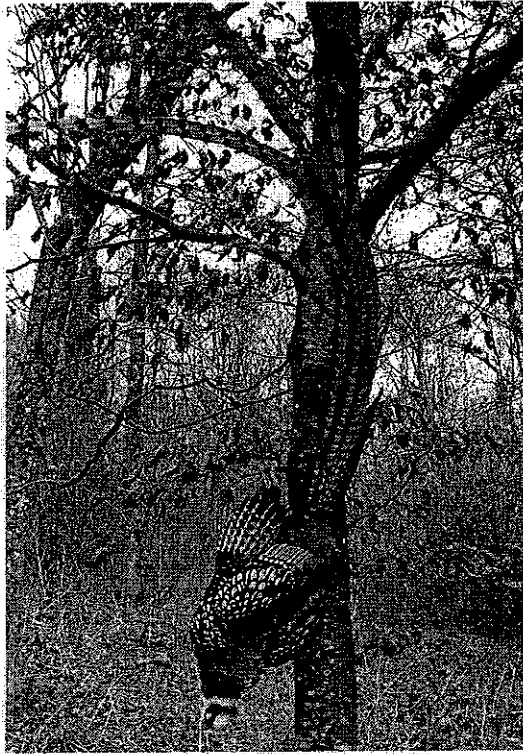




habitation

zone impactée  
par les odeurs  
- le bruit

ce sera un souvenir !



**-17- Mme Caillier Marie-Claude – 41 rue de l’Eglise – 62850 Escoeuilles**  
En tant que Conseillère Municipale, j’ai été sollicitée régulièrement sur l’impact des odeurs et des agressions sur les voies respiratoires de l’exploitation de la plate-forme de compostage TERRALYS. Il serait judicieux que l’on prenne en compte ces conséquences auxquelles on expose en appuyant l’extension de la plate-forme, la santé des habitants d’Escoeuilles et des communes environnantes concernées.

**-18- M. et Mme Fermon Marc - 1 rue le Bois Lottin - 62850 Alquines**  
Nous sommes soucieux et inquiets d’apprendre qu’un site industriel souhaite agrandir d’une expansion plus diversifiée et à risques, tout cela dans un axe géographique proche et venteux de notre propriété (env. 3 Km). A ce jour nous connaissons seulement une alternance de « mauvaises odeurs sûr acres » principalement dérangeantes sur la période printemps/été/automne.


**-19- M. et Mme Leroy-Neuville Françoise - 52 rue de l’Epinoy « Le Petit Bois » - 62510 Pihem. Propriétaire de 6 ha à l’est du Communal.**  
Il est désagréable de constater dès l’arrivée à notre bois , cette odeur pestilentielle qui nous prend à la gorge alors que ce coin de nature dont je suis propriétaire devrait me permettre de faire des piques niques en famille, de profiter du calme et de l’air vivifiant, lieu de repos, où l’on doit continuer à voir courir le gibier en toute liberté, principalement au printemps cette odeur augmente.  
C’est pourquoi je suis hostile ainsi que mon mari à tout projet d’agrandissement émit par la Sté TERRALYS en ce lieu d’autant plus que la partie d’extension est juxtaposée à ma propriété.

**-20- M. Thierry Tassart – 2 Chemin des Parquets – Alquines**  
Ai remis un courrier le 3 février en mairie d’Escoeuilles pour exprimer mon ressenti vis-à-vis de la plate-forme.

*(voir ci-dessous)*



(20)

Remis le  
3/2/12  


*A monsieur le préfet  
Au bon soin de monsieur  
Le commissaire enquêteur*

**Thierry TASSART**  
2 chemin des parquets  
62850 ALQUINES

**MONSIEUR LE PREFET,**

**Depuis 2006, les activités de cette plate-forme ont détérioré énormément notre qualité de vie :**

- plus aucune activité extérieure avec mes enfants**
- nous devons régulièrement relaver le linge qui sèche au vent**
- nous devons également fermer toutes les issues de notre habitation pour empêcher les odeurs de rentrer, mais souvent cela est insuffisant.**

**Des substances « non autorisées » à l'époque ont été mélangées dans le compost (déchets animaux) avec le plus grand mépris pour les riverains qui avaient déjà signalé leur mécontentement.**

**Sachez monsieur que les agriculteurs et les éleveurs de la région, ont été obligés de se munir de bacs hermétiques, pour stocker les carcasses de bêtes mortes et ainsi éviter la prolifération de maladie et pour l'hygiène publique, en attendant le passage de l'équarrissage.**

**La plate-forme elle, nous fait respirer ces émanations à pleins poumons.**

**De plus, en étudiant les dossiers, des risques sanitaires sont réels sur la zone.**

**Je cite :**

**« L'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme acceptable en terme d'effets cancérogènes »**

**Etant donné que les calculs pour faire passer un dossier sont souvent tirés vers le bas, permettez moi monsieur, d'en tirer cette conclusion :**

**La population environnante du site est considérée comme du bétail, le pourcentage de pertes n'étant pas trop élevé, on peut permettre que la station provoque quelques morts.**

**A combien, monsieur, estimez vous la vie d'une personne ou d'un enfant ?**

**Pour moi, elle n'a pas de prix.**

*Pour ma part, j'ai trois enfants qui ont respectivement 5 ans, 3 ans, 2 ans.  
Je suis propriétaire de ma maison et viens d'acquérir, en investissant toutes mes économies, la maison de ma grand-mère voisine à la mienne.*

*Si, dans l'avenir, un de mes enfants veut résider dans l'une de ces maisons, je suis convaincu qu'il sera condamné à une mort « anticipée », vu l'exposition qu'il aura subit tout au long de son existence et que vous aurez cautionnée par l'autorisation de l'exploitation du site.*

*En continuant l'étude des dossiers, j'ai appris qu'une zone de transit est prévue.  
Pour entreposer quoi ?*

*Pour combien de temps ?*

*Pourquoi pas des déchets radioactifs ou chimiques ?*

*N'y aura-t-il pas encore des risques supplémentaires en mélangeant les gaz de quelques matières « inoffensives » entreposées sur le même site ?*

*Je n'ai trouvé aucune réponse rassurante à ces questions dans les dossiers.*

*Des industries de toute nature, viendront entreposer leurs « encombrants » tout cela avec la bénédiction du parc régional et du conseil général (comme le dit le panneau à l'entrée) qui disent défendre l'environnement et qui, entre guillemets, fonctionnent grâce à mes impôts.*

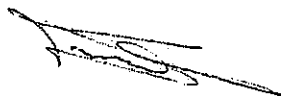
*En conclusion, mes enfants peuvent perdre la santé, mon bien immobilier ne vaudra plus rien*

*Je vous prie, monsieur, de vous mettre à ma place*

*Ainsi, je m'oppose fermement à l'agrandissement de la plate-forme de compostage et à la zone de transit.*

*Respectueuses salutations*

*Le 29 janvier 2012*



-21- M. Marc GUILBERT – 3 rue des Monts Baudins  
Atteste avoir rendu un courrier de M. le maire Quesques M. Paul St Maxime.



Commune de  
**QUESQUES**

DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres

21

Remis le 3/2/12  
CJT

Rue Principale n° 62240 QUESQUES  
Tél. 03 21 32 30 87 • Fax. 03 21 83 20 24  
maire.quesques@wanadoo.fr

En application des dispositions du Code de l'Environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, un arrêté préfectoral du 30 novembre 2011 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur la demande présentée par la société TERRALYS, dont le siège social se situe 1 rue Malfidano à NOYELLES GODAULT (62950), en vue d'être autorisée à exploiter et à procéder à l'extension de la plate-forme de compostage « Ferti Opale » sise lieudit « Le Communal », route d'haut Loquin à ESCOEUILLES (62850).

En ma qualité de Maire de la commune de Quesques, je souhaite formuler un avis défavorable à cette extension du fait des nuisances pouvant être procurées aux habitants de ma commune. Une cinquantaine de mes concitoyens se sont déjà élevés contre ce projet, et ont signé une pétition allant à l'encontre de ce projet.

Il s'avère que le site actuel génère des odeurs particulièrement nauséabondes qui selon le sens des vents dominants importunent les habitants de Quesques

De plus, au regard des projets de développement engagés par ma commune (création d'une école, définition d'une nouvelle politique urbanistique) je ne peux accepter que la réalisation de ces derniers puissent être entravés par une gêne olfactive.

Je précise que mon conseil municipal délibérera sur ce dossier dans les prochains jours.

Le Maire

Paul Saint Maxent



le 02/02/2012

**-22-** M. Vasseur Gilles – 11 rue de l'Eglise – 62380 Coulomby

La pétition ci-jointe comporte 67 signatures des habitants et riverains opposés pour cause d'infection durable et d'atteinte à la salubrité des lieux proches, est déposée ce jour à M. J-M Chambelland commissaire enquêteur afin d'être annexée au dossier d'enquête publique déposé en mairie d'Escoeuilles.

Cette pétition comporte 8 pages :

Coulomby : 20 signatures	Alquines : 5	Surques : 1
Lumbres : 5	Bayenghem-lès-Seninghem : 1	Quesques : 12
Quercamps : 1	Pihem : 9	Sanghem : 3
Desvres : 2	Blendecques : 2	Arques : 1

Communes limitrophes au projet : 37 signatures

**-23-** M. Heumez Jean – 54 rue du Bas Loquin - 62 Haut-Loquin

Je tiens à signaler que des mauvaises odeurs viennent jusqu'à Haut-Loquin poussées sous l'effet des vents dominants, que la proximité de sources des nappes phréatiques n'est qu'à 1200 à 1400 m pour Haut-Loquin , même danger pour Alquines, Vallée de Haute Planque. La plate-forme va servir de dépotoir pour n'importe quoi.

**-24-** Devigne Maurice – 8 rue de l'Eglise – 62850 Haut –Loquin

Dépôt d'une pétition. 41 signatures.

Cette pétition comporte 3 pages :

Haut-Loquin : 40 signatures	Alquines : 1
-----------------------------	--------------

Communes limitrophes au projet : 41 signatures

**-25-** NOEL Jean-Marie – 1420 Route Nationale – Les Attaques

En tant que Président du Groupement d'intérêt cynégétique des sources de la Hem – (Assoc. Loi 1901)

Je pose des réserves sur :

- l'éloignement du gibier suite aux nuisances olfactives (odeurs pestilentielles)
- aux nuisances sonores dues aux engins de manutention et broyage
- aux infiltrations et ruissellement des jus
- et des maladies pouvant être transmises par ces nuisances.

Il serait souhaitable de réaliser des ouvrages (mur anti-bruit, haies, filtration et lavage des vapeurs).

-----

Fin de la permanence du 3 février et clôture de l'enquête publique.

-----